

CLASSIFICATION DE NICE - 5^e édition, version 1987

Classe 40

Traitement de matériaux.

Note explicative

Cette classe comprend essentiellement les services, non énumérés dans d'autres classes, rendus par le traitement ou la transformation mécanique ou chimique de substances inorganiques ou organiques ou d'objets. Pour les besoins du classement, la marque est considérée comme une marque de service uniquement dans les cas où le traitement ou la transformation est fait pour le compte d'une autre personne. Pour les mêmes besoins du classement, la marque est considérée comme une marque de fabrique dans tous les autres cas, où la substance ou l'objet est mis dans le commerce par celui qui l'a traité ou transformé.

Cette classe comprend notamment :

- les services en rapport avec la transformation d'un objet ou d'une substance et tout traitement impliquant une modification de leurs propriétés essentielles (par exemple, la teinture d'un vêtement); un service d'entretien, bien qu'il soit normalement compris dans la classe 37, sera rangé par conséquent en classe 40 s'il implique une telle modification (par exemple le chromage des pare-chocs d'une automobile);
- les services de traitement de matériaux qui peuvent intervenir en cours de fabrication d'une substance ou d'un objet quelconque autre qu'un édifice; par exemple, les services se référant au découpage, au façonnage, au polissage par abrasion ou au revêtement métallique.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de réparation (cl. 37).

N° de base	Indication
400067	abattage et débitage du bois
400001	abrasion
400005	apprêtage de textiles
400006	apprêtage du papier
400007	argenture [argentage]
400008	blanchiment de tissus
400009	travaux sur bois
400010	bordage d'étoffes
400063	broderie
400014	calandrage d'étoffes
400015	travaux sur céramique
400017	chromage
400065	coloration des vitres par traitement de surface
400066	conservation des aliments et des boissons
400012	couture
400021	découpage d'étoffes

CLASSIFICATION DE NICE - 5^e édition, version 1987

400023	développement de pellicules photographiques
400024	dorure
400027	étamage
400028	façonnage des fourrures
400029	travaux de forge
400031	fraisage
400033	fumage d'aliments
400034	galvanisation
400035	gravure
400037	ignifugation de tissus / ignifugation de textiles / ignifugation d'étoffes / ignifugation [ignifugeage] de tissus
400036	imperméabilisation de tissus
400022	impression de dessins
400040	laminage
400070	lustrage des fourrures
400004	magnétisation / aimantation
400041	meulage
400044	meunerie
400045	nickelage
400046	ourdissage
400047	travaux de peausserie
400013	placages au cadmium
400048	polissage [abrasion]
400032	pressurage de fruits
400003	purification de l'air
400050	rabotage
400068	recyclage d'ordures et de déchets
400049	reliure
400069	rétrécissement d'étoffes
400018	revêtement [placage] des métaux / placage des métaux
400026	revêtement [placage] par électrolyse / placage [revêtement] par électrolyse
400071	satinage des fourrures

CLASSIFICATION DE NICE - 5^e édition, version 1987

400052	sciage
400051	travaux de sellerie
400011	soudure / brasage
400062	soufflage [verrerie]
400053	services de tailleurs
400054	services de tannerie
400055	taxidermie
400016	teinture de chaussures
400019	teinture du cuir
400057	teinture de textiles
400060	teinture de tissus / teinture d'étoffes
400072	teinture des fourrures
400056	services de teinturerie
400002	traitement des films cinématographiques
400025	traitement de l'eau
400030	traitement antimite des fourrures
400038	traitement pour l'infroissabilité des tissus
400039	traitement de la laine
400042	traitement des métaux
400058	traitement de tissus / traitement de textiles
400059	traitement antimite d'étoffes / traitement antimite des étoffes
400061	traitement du papier
400020	travail des fourrures
400064	travail du cuir
400043	trempe des métaux